

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2010-27 du 3 novembre 2010 portant désignation de la personne responsable et de la personne responsable intérimaire de l'Établissement français du sang en matière de thérapie génique

NOR : ETSO1031025S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4211-10 et R. 4211-17 et ses articles R. 1243-12 à R. 1243-14 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. le professeur Pierre TIBERGHIEEN est désigné en qualité de personne responsable de l'Établissement français du sang en matière de thérapie génique à compter du 3 novembre 2010.

Article 2

M. Frédéric DEHAUT est désigné en qualité de personne responsable intérimaire de l'Établissement français du sang en matière de thérapie génique à compter de la même date.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et sera notifiée au directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.

Fait à Saint-Denis, le 3 novembre 2010.

Le président,
PR G. TOBELEM